

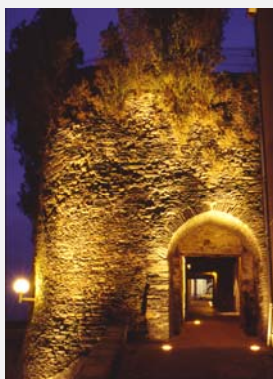


Patrimoine de Vitré Préservation et mise en valeur

Ville d'Art et d'Histoire



Maison à pans de bois
©S. Priou



Poterne Saint-Pierre
©J.F. Leroux

Une convention de partenariat État et Ville de Vitré

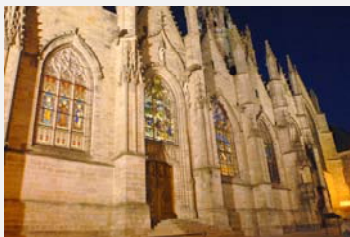
- **Mercredi 31 août - 14h30. Hôtel de Ville. Vitré.**

Signature de la convention par Christophe MIRMAND, Préfet Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine et Pierre MÉHAIGNERIE, Maire de Vitré.

www.mairie-vitre.com, Facebook et Twitter.



En haut à droite
Château de Vitré
©S. Priou



Église Notre-Dame
©B. Le Fellic



Château de Vitré
©Mairie de Vitré



Hôtel Ringues de la Troussannais
©JF. Leroux



Prieuré des Bénédictins
©Mairie de Vitré

UN PATRIMOINE DE QUALITÉ

Dotée d'un secteur sauvegardé et d'une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), bénéficiant également du label Ville d'Art et d'Histoire (VAH), la Ville de Vitré présente **un patrimoine remarquable** au nombre duquel cinq monuments historiques classés :

- Église Notre-Dame (1840)
- Château de Vitré (1872, 1898, 1902)
- Hôtel Ringues de la Troussannais (1926, 1942)
- Maison 1, rue d'Embas (1930)
- Prieuré Notre-Dame des Bénédictins (1987)

et une soixantaine de monuments inscrits, dont le Monastère Saint-Nicolas, la Gare des Chemins de Fer de l'Ouest, l'Église Saint-Martin ou l'Enceinte urbaine.

En outre, les Musées de Vitré bénéficient depuis 2002 de l'appellation « Musée de France ».

Consciente du caractère exceptionnel de son architecture, de son patrimoine et des collections de ses musées, la Ville de Vitré souhaite établir **une convention de partenariat** avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne afin de restaurer, d'enrichir et mettre en valeur ce patrimoine, de manière concertée. La présente convention doit répondre à cet objectif ambitieux. Elle fait suite à un premier programme pluriannuel de restauration du patrimoine bâti mis en œuvre entre 2012 et 2014.

L'État (Ministère de la culture et de la communication) fait, pour sa part, de l'entretien, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine, une de ses priorités. En Bretagne, il apporte une attention particulière au partenariat avec les collectivités, notamment celles qui disposent d'un patrimoine diversifié et remarquable, avec lesquelles il entend renforcer ses coopérations.

La présente convention manifeste ainsi une volonté conjointe d'approfondir une relation partenariale ancienne par une mise en perspective pluriannuelle et une concertation organisée autour d'un document-cadre de référence.

Elle s'inscrit aussi dans une perspective de transmission de ce patrimoine aux générations futures et de développement touristique et culturel, en direction de tous les publics.



Maison de l'Isle
©J-F. Leroux



Tour de la Bridole
©Mairie de Vitré



Détail architecture
©Mairie de Vitré

UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Quels objectifs ?

L'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) et la Ville de Vitré s'engagent à mettre en œuvre un programme commun de restauration du patrimoine bâti, de restauration, d'acquisition et de mise en valeur des collections des Musées de Vitré avec pour objectifs :

- De sauvegarder et de conserver
- De restaurer
- D'enrichir les collections des musées
- De mettre en valeur
- De transmettre ce patrimoine

Ces objectifs seront recherchés de manière concertée, en lien avec les services concernés de la DRAC Bretagne (Conservation Régionale des Monuments Historiques, Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine, Service Régional de l'Archéologie, Service des Musées de France...).

Quels engagements ?

La convention de partenariat entre l'État et la ville de Vitré est signée (ce 31 août 2016) pour une durée de 3 ans. Elle prend effet à la date de signature.

• Les engagements de l'État

L'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne) s'engage à :

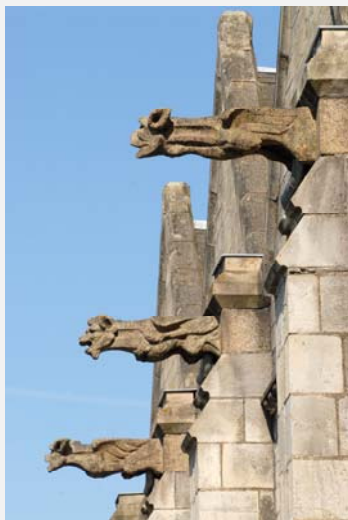
- **Faciliter les projets patrimoniaux** déterminés d'un commun accord avec la Ville de Vitré et mentionnés dans les programmes prévisionnels.
- **Mettre à la disposition** de la Ville de Vitré **son appui scientifique et technique** pour la réalisation de ces programmes pluriannuels.
- **Contribuer financièrement** à la mise en œuvre de ces programmes.
- **Participer à toute concertation utile et à la réunion de bilan annuelle.**



Touriste
©J-F. Leroux



Animation patrimoine
©Mairie de Vitré



Détail architecture
©Mairie de Vitré

• Les engagements de la Ville de Vitré

La Ville de Vitré s'engage à :

- **Mettre en œuvre les projets mentionnés dans les programmes prévisionnels.**
- **Prévoir les moyens financiers et en personnel permettant leur mise en œuvre et proposer à cette fin au budget les sommes nécessaires à leur bonne réalisation.**
- **Collaborer avec l'ensemble des services concernés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne,** dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- **Organiser annuellement la réunion-bilan prévue,** afin de vérifier l'adéquation entre les prévisions et les réalisations et effectuer les ajustements nécessaires par voie d'avenant.

Quels travaux ? (2016-2017)

Restauration et entretien du patrimoine bâti ; restauration, acquisition et mise en valeur des collections des Musées de Vitré ; des programmes pluriannuels de travaux ont été déterminés d'un commun accord avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC) pour la durée de cette convention État/Ville de Vitré.

Ces programmes s'entendent dans la limite des crédits annuels disponibles et, pour les musées, sous réserve de l'avis de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France (loi du 4 janvier 2002 relative aux Musées de France, intégrée au Code du Patrimoine)

Sont présentés ci-après, pour la période 2016-2017, la liste des travaux de restauration et d'entretien du patrimoine bâti, ainsi que celle des restaurations et valorisations des collections des musées de Vitré.

Ces projets seront soutenus financièrement par la Ville de Vitré, avec la collaboration de l'État (DRAC Bretagne) et de tout autre partenaire financier souhaitant se joindre à leur mise en œuvre.

*Vitré, un patrimoine restauré...
Travaux réalisés récemment*



*Poterne Saint Pierre
©Mairie de Vitré*



*Purge du Châtelet
©Mairie de Vitré*



*Restauration des fenêtres du Château de Vitré
© Mairie de vitré*

1/ Programme prévisionnel de restauration du patrimoine bâti (gros travaux)

Enceinte de ville

- Proximité Bridole, 470 000 €
- Soutènement Point Formalités, opération comprise dans le montant ci-dessus
- Soutènement Prieuré des Bénédictins, 215 000 € (projet mené jusqu'en 2018)

Château de Vitré

- Courtine sud-ouest, budget en cours d'estimation (projet mené jusqu'en 2018)
- Tour sans nom et courtine nord, 750 000 €
- Tour Montafilant, 700 000 € (projet mené jusqu'en 2018)

Église Notre-Dame

- Clocher, étude, 40 000 €

2/ Programme pluriannuel prévisionnel d'entretien du patrimoine bâti

Château de Vitré

- Purge du Châtelet, 3 000 € (réalisé)
- Travaux du comble de la Tour Saint-Laurent, 50 000 €
- Restauration des fenêtres des baies de la Tour Saint-Laurent, 40 000€ (réalisé)
- Restauration de la salle du 2^e étage de la Tour de l'Argenterie, 20 000 €

3/ Programme pluriannuel prévisionnel de restauration et de mise en valeur des collections des Musées de Vitré

- Restauration Oratoire XVIII^e, 2 500€
- Muséographie collection orfèvrerie religieuse, 40 000€



Contact presse Ville de Vitré

- Service Communication, 02 99 75 05 21 pour le service Conservation du patrimoine et l'Architecte de la Ville.

Toute l'actualité de Vitré

www.mairie-vitre.com

Facebook / mairie de vitré

Twitter / VITREculture